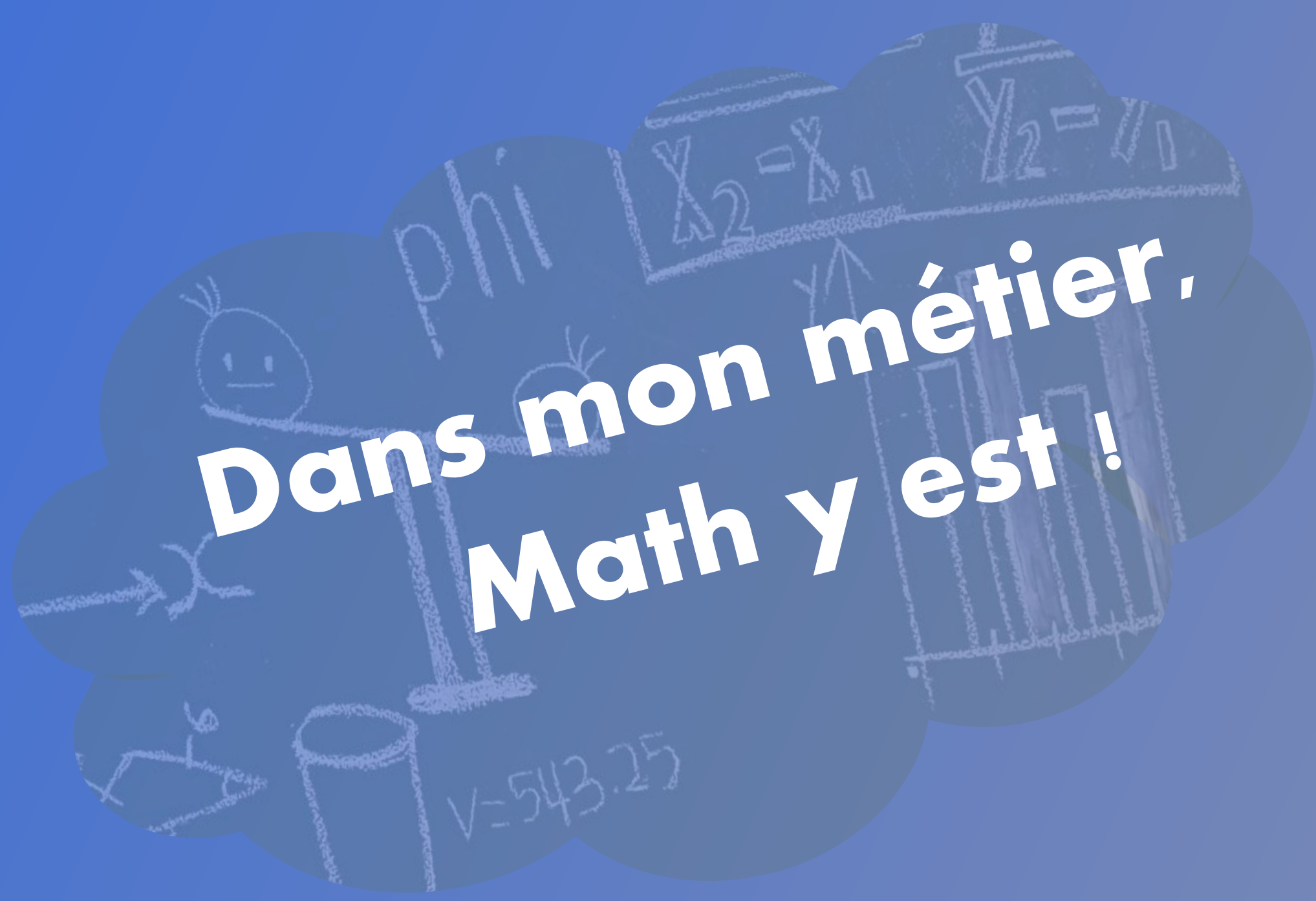


Didier Brenas, agriculteur

Je suis installé depuis 1988 sur l'exploitation familiale avec pour production principale le lait. Depuis 2009, nous avons diversifié notre travail avec un élevage avicole de qualité Label Rouge. Nous cultivons aussi sur nos terres de l'orge, du blé, des lentilles vertes (spécialité locale) et du maïs. Pour optimiser les rendements et limiter le développement des adventices (les « mauvaises herbes »), nous effectuons certaines années une rotation des cultures.

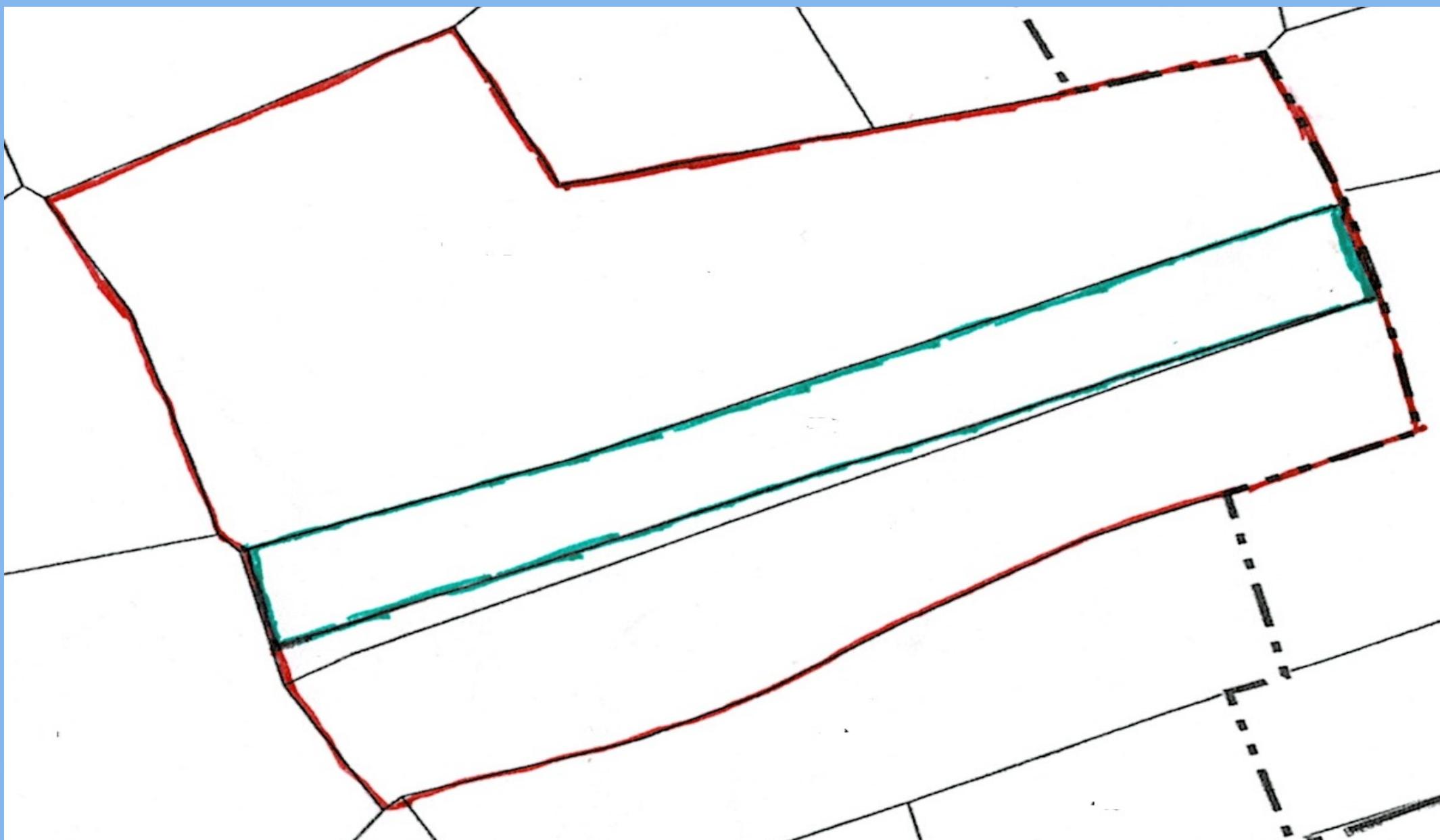


J'utilise les Maths pour :

- calculer des volumes de semis en respectant les densités
- calculer des quantités d'engrais à employer
- résoudre le problème ci-dessous :

Déclare tes hectares !

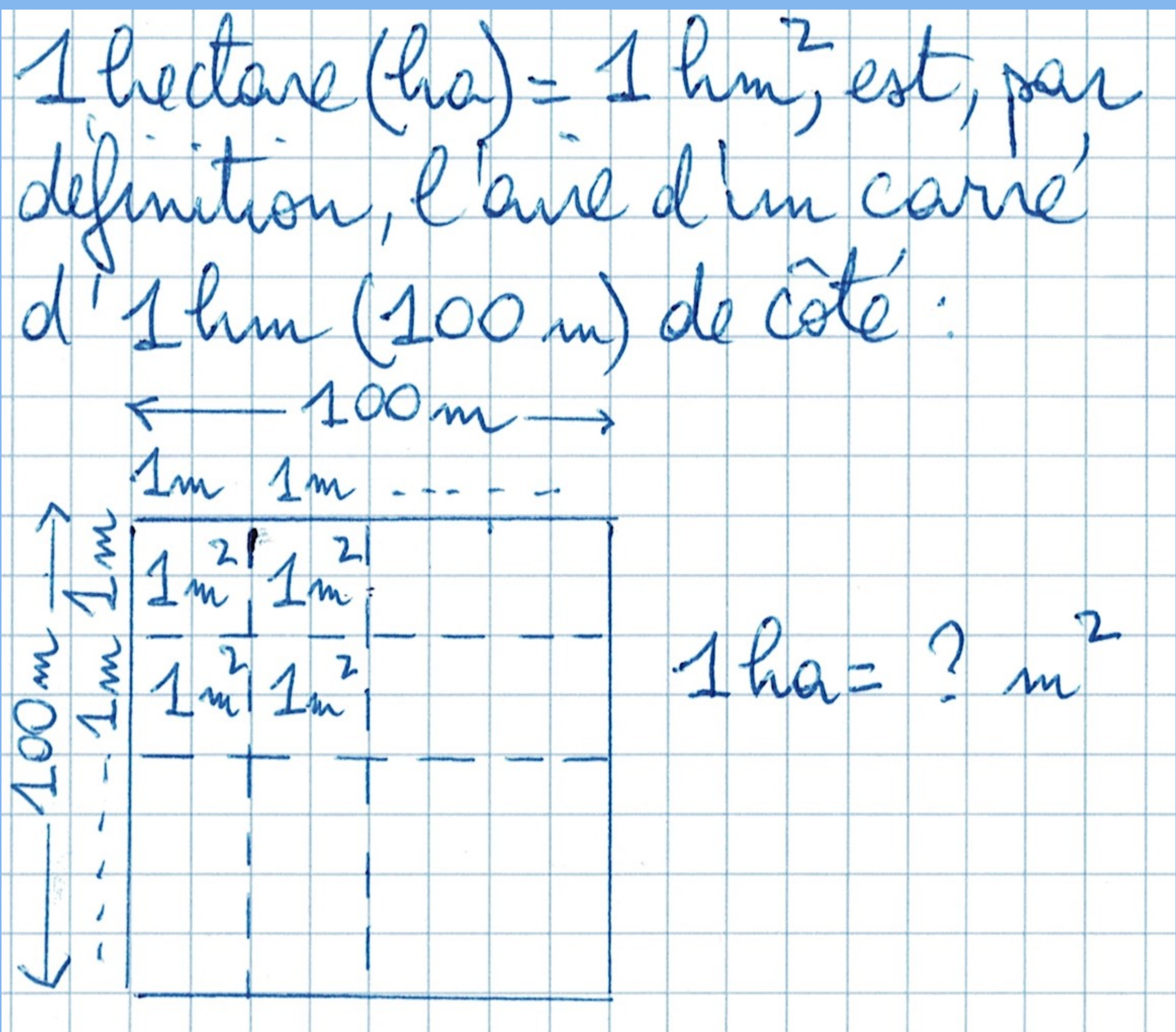
Dans ma tête, ça n'arrête pas « Déclare tes hectares, déclare tes hectares ! ». C'est que j'ai toujours du mal à m'y mettre, à remplir cette pourtant importante déclaration à la PAC. À cause de l'outil informatique qui n'est pas un outil que j'affectionne... Ça y est j'y suis ! Commençons par l'îlot n°7. Cet îlot (en rouge sur le plan du cadastre ci-dessous) est formé de deux parties :



- la parcelle verte a été coupée (elle ne correspond pas à une parcelle du cadastre) et elle est cultivée en maïs,
- le reste de l'îlot est cultivé en prairie.

L'aire totale de l'îlot est de 3 hectares. La parcelle coupée (en vert) est un rectangle de 52 m de long et de 25 m de large.

Les aires demandées par la PAC doivent être exprimées en hectare.



La facilité avec laquelle il renseigne les différentes rubriques en ligne le remplit de satisfaction. À tel point qu'il en viendrait à oublier le temps, pourtant pas si ancien, où il avait tout à faire à la main avec une tonne de paperasse étalée devant lui. Ah, le progrès a du bon parfois, même s'il ne lui fera pas lâcher sa roue de métrage contre un GPS ! Non, trop besoin d'arpenter sa terre, de la respirer.

Le saviez-vous ?
PAC "Politique Agricole Commune" : politique mise en place au niveau de l'Union européenne qui permet d'obtenir des subventions suivant le type de cultures et qui contrôle les prix.

Calcule l'aire en hectares de la parcelle cultivée en maïs et celle de la parcelle cultivée en prairie.